

Déroulement des enchères :

La société BALSAN ENCHERES est une société de ventes volontaires qui agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acheteur en application des dispositions de la Loi du 10 juillet 2000, modifiées par la Loi du 20 juillet 2011.

Les ventes sont dirigées par un COMMISSAIRE PRISEUR habilité qui commence les enchères par une mise à prix fixée par lui en fonction de la valeur estimée de l'objet.

Les acheteurs sont invités à examiner préalablement les biens pouvant les intéresser lors de leur exposition préalable. Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente. Les mentions figurant au catalogue sont données à titre indicatif et toutes rectifications pourront être faites au moment de la présentation du lot.

Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée.

Dès l'adjudication prononcée les lots sont sous l'entière responsabilité de l'acheteur du fait du transfert de propriété légal qu'elle induit. L'acheteur devra assurer lui-même ses objets, ceux-ci n'étant plus sous la responsabilité de la société BALSAN ENCHERES.

Ordre d'achat :

Toutefois tout acheteur qui ne peut être présent à la vente peut faire un ordre d'achat par écrit ou peut enchérir par téléphone en indiquant ses coordonnées personnelles (nom, adresse, téléphone, mail) et bancaires (relevé d'identité bancaire) en y joignant une photocopie de sa pièce d'identité et un extrait KBIS pour les sociétés.

Dans tous les cas les ordres d'achat ne seront pris en considération que confirmés par écrit préalablement à la vente.

Dans ces cas la société BALSAN ENCHERES se charge gracieusement de porter des enchères pour le compte de l'acheteur et elle ne pourra être recherchée pour une erreur ou une omission dans l'exécution des ordres reçus.

Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques c'est l'ordre le plus ancien reçu pour un montant équivalent qui prévaudra.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. Les enchères sont portées en levant la main ou à haute voix si nécessaire. Si vous enchérissez pendant la vente, vous le faites à titre personnel et nous pouvons vous tenir pour le seul responsable de cette enchère, à moins de nous avoir préalablement avertis que vous enchérissiez pour une tierce personne en nous fournissant un mandat régulier que nous aurons préalablement enregistré.

En cas de double enchère pour un même montant, l'objet sera remis en vente, toutes les personnes présentes pouvant à nouveau concourir pour l'acquérir.

Prix de vente :

Les enchères sont portées frais de vente inclus.

Des frais de dossier de 100 € TTC sont facturés en sus.

Pour les lots acquis par le biais d'enchères en LIVE sur internet il sera ajouté des frais supplémentaires de l'ordre de 24 euros TTC par lot acheté

Ventes judiciaires : Les frais de vente judiciaire de 14,40 % (taux légal) sont inclus dans le prix de vente.

Les frais de contrôle technique ou de Bilan Expert sont facturés en sus.

TVA :

Les adjudications sont faites TTC. Toutefois la TVA peut être récupérable sur le montant adjudgé, dans le cas où le vendeur et l'acheteur sont eux-mêmes assujettis à la TVA. Dans ce cas la TVA sur le montant adjudgé sera mentionnée.

Toute TVA facturée sera remboursée aux personnes non résidentes de l'Union Européenne à condition qu'elles en fassent la demande écrite au service comptable dans un délai de trois mois après la vente et sur présentation de certains documents (Document à télécharger), passé ce délai la TVA ne pourra plus être réclamée à la société BALSAN ENCHERES, mais directement au centre des Impôts.

Paiement :

Le paiement doit être effectué comptant et immédiatement après chaque vente, en euro, comme suit :

- par chèque certifié, dans tous les cas une pièce d'identité est demandée et la délivrance des véhicules différée jusqu'à l'encaissement. En cas de chèque tiré sur une banque étrangère les frais bancaires seront à la charge de l'acheteur.

-par virement bancaire.

-par carte de crédit : Paiement par carte bancaire accepté dans la limite d'un plafond de 600 € maximum.

Au-delà de ce montant, les règlements devront être effectués par virement bancaire ou par chèque certifié par la banque.

-en espèces si votre facture ne dépasse pas 1 000 € tout frais compris (particuliers et professionnels) / 10 000€ pour l'export hors CE (uniquement pour les particuliers justifiants d'une domiciliation fiscale étrangère) et illimité en euros pour les particuliers n'ayant pas leur domicile fiscal en France sur justification d'identité et de domicile.

Conformément à la législation, à défaut de paiement et après une mise en demeure restée infructueuse de l'acheteur, l'objet pourra être remis en vente à la demande du vendeur selon la procédure de « folle enchère », et au cas où le vendeur ne formule pas cette demande dans le délai de trois mois à compter de l'adjudication la vente est résolue de plein droit.

BALSAN ENCHERES est adhérent au registre central de prévention des impayés des Commissaires-Priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont répertoriés.

Enlèvement des achats :

Les achats ne pourront être enlevés qu'après leur paiement, frais et taxes compris donnant lieu à la délivrance d'un bordereau de règlement par le service comptable de la société BALSAN ENCHERES.

Seul ce document dûment acquitté permettra le retrait des objets.

Les véhicules qui n'auraient pas été retirés passé un délai de 3 jours après la vente donneront lieu à des frais de parking de 15 € par jour et par véhicule.

Compétence législative et juridictionnelle :

Les présentes conditions de vente sont régies par le droit français. Le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.